



Président :

Pr Frederic CAUX

(Bobigny)

Tél : 01 48 95 51 89

frederic.caux@aphp.fr

Vice – présidente :

Pr Catherine PROST-SQUARIONI

(Bobigny)

Tél : 01 48 95 77 07

catherine.prost@aphp.fr

Secrétaire :

Dr Marina ALEXANDRE

(Bobigny)

Tél : 01 48 95 77 07

marina.alexandre@aphp.fr

Trésorière :

Dr Sophie DUVERT-LEHEMBRE

(Dunkerque)

Tél : 03 28 28 63 81

sophie.duvert-lehembre@ch-dunkerque.fr

Administrateur-ices :

Dr Catherine PICARD-DAHAN

(Bichat)

Tél : 01 40 25 73 00

catherine.picard@aphp.fr

Pr Olivier DEREURE

(Montpellier)

Tél : 04 67 33 69 06

o-dereure@chu-montpellier.fr

Lettre à l'attention du médecin traitant chez les patients atteints de Maladies Bulleuses Auto-Immunes

Madame, Monsieur,

Une maladie bulleuse auto-immune de type : ...

Vient d'être diagnostiquée chez votre patient.

Vous trouverez de nombreuses informations utiles sur le PNDS dédié rédigé par les centres de références et disponible en ligne sur le site de la HAS.

Ces maladies peuvent bénéficier d'une prise en charge à 100% au titre « d'ALD hors liste ».

Certains médicaments peuvent être inducteurs de maladies bulleuses auto-immunes et sont donc si possible à éviter chez ces patients : la spironolactone, les diurétiques de l'anse, les IEC (qui peuvent sans problème être remplacés par des sartans) et les glyptines.

Nous attirons votre attention sur le fait que le traitement par Dapsone* (Disulone) rend ininterprétable le dosage de l'HbA1c (toujours faussement basse du fait de l'hémolyse chronique). Chez les patients diabétiques la surveillance de l'équilibre glycémique devra se faire sur les glycémies et le dosage de fructosamine.

Le médecin spécialiste référent en charge de votre patient est bien entendu disponible pour répondre à toute question.